



# 40<sup>ème</sup> RALLYE DE PICARDIE

**14 et 15 NOVEMBRE 2020**

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

*Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 25 Septembre 2020
Ouverture des engagements	Le 25 Septembre 2020
Clôture des engagements	Le 2 Novembre 2020 à minuit (cachet de poste faisant foi)
Parution et distribution du Road-Book	. <b>Le samedi 7 Novembre 2020 de 8h30 à 13h00</b> Au restaurant de la Gare rue Colin à Airaines . <b>Le samedi 14 Novembre 2020 de 8h30 à 13h00</b> A la salle des fêtes rue Saint Denis à Airaines
Reconnaitances (panachage autorisé)	Samedi 7 Novembre 2020 de 9h00 à 18h00 Et le samedi 14 Novembre 2020 de 9h00 à 17h00
Vérifications administratives	Les vérifications administratives auront lieu à la prise des Road Book. Il sera donc indispensable d'avoir vos documents avec vous à la prise du Road Book. Une heure de convocation pour les vérifications techniques vous sera remise à cette occasion.
Vérifications techniques	Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives pour présentation des permis de conduire et des licences et distribution des traceurs pour la géolocalisation. Place du Commandant Seymour à Airaines Le samedi 14 Novembre 2020 de 15h30 à 19h30
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Le samedi 14 Novembre 2020 à 19h00 au PC Course, Hôtel de Ville d'Airaines
Publication de la liste des équipages autorisés	Le Samedi 14 Novembre à 21h00 au Tableau d'affichage officiel
Publication des heures et ordres de départ	Le Samedi 14 Novembre à 21h00 au tableau d'affichage officiel
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	Le dimanche 15 Novembre 2020 à 8h30 Place du Commandant Seymour à Airaines
Arrivée du Rallye	Le dimanche 15 Novembre 2020 à 14h41 Place du Commandant Seymour à Airaines
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dés l'arrivée à Renault Garage MILLE 33 avenue du Général Leclerc à Airaines
Remise des coupes	Sur le podium, Place du Commandant Seymour à Airaines, au fil des arrivées

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **LIEUX :**

Distribution des Road-Book & vérifications administratives

**. Le samedi 7 Novembre 2020**

De 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Au restaurant Café de la Gare 5 avenue du Capitaine N'Tchoréré à Airaines

**. Le samedi 14 Novembre 2020**

De 8h30 à 13h00

Salle des fêtes rue Saint Denis à Airaines

Vérifications techniques	Place du Commandant Seymour à Airaines
PC Course	Mairie d'Airaines 8 place du 53 <sup>ème</sup> R.I.C.M.S
Collège des commissaires	Mairie d'Airaines 8 place du 53 <sup>ème</sup> R.I.C.M.S
Tableau d'affichage officiel	Salle des Fêtes rue Saint Denis à Airaines
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place du Commandant Seymour à Airaines
Parc d'assistance	Rue du Paquet Greux et sur la D936 du n° 20 au n° 1 de la rue du 11 novembre à Airaines

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile de Picardie eu qualité d'organisateur administratif et technique, organise les 14 et 15 Novembre 2020, un rallye régional intitulé

### **40<sup>ème</sup> RALLYE DE PICARDIE**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **20/09/2020** sous le numéro **3020** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **434** en date du **20/09/2020**

#### ***Comité d'Organisation***

Président	LENGLET Jean-Pierre
Vice-Président	MISSWALD Jean
Trésorier	NOLLET Jean-José
Secrétaire Secrétaire Adjointe	LENGLET Isabelle NOLLET Marie-Josée
Membres	DENIS Eric LEJEUNE Pascal MAUDENS Luc MAUDENS Margaret
Secrétariat	ASA DE PICARDIE 63 rue des Chanoines 80310 Picquigny Tél. 06 19 74 74 40 Mail : lenglet_jean-pierre@orange.fr Site : <a href="http://bandit12lc.free.fr/ASAPicardie">http://bandit12lc.free.fr/ASAPicardie</a>
Permanence pendant le Rallye	au PC Course, Mairie d'Airaines 8 place du 53 <sup>ème</sup> R.I.C.M.S Le Samedi 14 Novembre de 16h00 à 21h00 Le dimanche 15 Novembre de 9h00 à 15h00

#### ***Organisateur administratif & technique***

Nom : ASA DE PICARDIE  
Adresse : 63 rue des Chanoines  
80310 PICQUIGNY  
Tél. : 06 03 21 24 17  
Mail : lenglet\_jean-pierre@orange.fr

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	François LANGLET	1559	01.02
Président du Collège des commissaires sportifs	Guy LERBUT	179771	01.06
Membres du Collège des commissaires sportifs	Angélique GODEFROY	248557	01.14
	Patrick GRENIER	220147	01.12
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	3257	01.14
Directeur de course adjoint	Michael LACHERE	58237	01.12
Directeur de course adjoint déléguée : V.H.C. & géolocalisation	Thomas LEMIRE	35253	01.11
Adjoints a la direction de course PC	Colette LEOBET	7042	01.08
	Martine PICHELIN	18416	01.11
Adjoints à la direction de course sur les ES	Dimitri HEMBERT	205021	01.12
	Patrick JOVE	128187	01.12
Adjoint à la direction de course voiture Tricolore	François LANGLET	1559	01.02
	Daniel DESCAMPS	221662	01.14
Voiture Autorité	Jean-Paul MAILLARD	58	01.12
	Jean-Pierre LENGLET	179793	01.08
Voiture Damier	Yves BLANPAIN	197446	01.02
	Anne Catherine VIEHE	11415	01.02
Commissaire technique Responsable	Alain LHEUREUX	4031	01.12
Commissaire technique Responsable V.HC.	Bernard POTTIER	5010	01.12
	Laurent BRAURE	196163	01.14
	Jean-Michel DESSE	5538	01.12
	François GODET	173824	01.12
	Michel LEBEAU	8842	01.01
	Mickael SCHIEPTES	56540	01.16
	Régis THILMANY	110645	01.11
	Denis THUILLIER	17953	01.12
Commissaires techniques	Yves VANACKERE	16710	01.14
	Aurélien FERNANDES	6743	01.02
	Claudine LEMARCHAND	1459	01.08
Chargés des relations avec les concurrents	Océane POINSENET	126543	01.11
Secrétaire	Isabelle LENGLET	219808	01.08
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE		
Classements informatique	Jean-Philippe BACQ	5147	01.02
	Anita MISSWALD	5763	01.08
Juges de faits	Michel GUENET	196276	01.08
	Yannick MUGUET	9503	01.14

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 40<sup>ème</sup> Rallye de Picardie compte pour la **coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 2**, pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE 2021 et du championnat de l'ASA de Picardie 2021 (Pilotes et copilotes).

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu à la prise des Road Book. Il sera donc indispensable d'avoir vos documents originaux avec vous à la prise du Road Book. Une heure de convocation pour les vérifications techniques vous sera remise à cette occasion et visible sur le site (<http://bandit12lc.free.fr/ASAPicardie>) et de la Ligue des Haut de France

Les vérifications techniques auront lieu à Le samedi 14 Novembre 2020 de 15h30 à 19h30 à Airaines, Place du Commandant Seymour.

Les vérifications finales seront effectuées : Renault Garage MILLE 33 avenue du Général Leclerc à Airaines.  
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 40<sup>ème</sup> Rallye de Picardie doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 2 Novembre 2020 à minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **63 rue des Chanoines 80310 PICQUIGNY** ou par mail : **lenglet\_jean-pierre@orange.fr** mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception du dossier COMPLET (règlement et documents inclus) sans aucune distinction.

**3.1.10P.** Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **170** voitures. Soit 150 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 170 équipages au total.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **270€ +5€ soit 275€ au total**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **540€ + 5€ soit 545€ au total**
- **La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France.

En cas d'interruption du rallye, les droits d'engagement seront définitivement acquis par l'organisateur dès lors que le départ de la voiture Tricolore a été donné.

Tout concurrent forfait avant le samedi 7 novembre 2020 à minuit sera intégralement remboursé.

Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de **90€**. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits après le samedi 7 novembre 2020 pour cas de force majeure seront à l'appréciation du comité d'organisation.

**Les forfaits doivent être déclarés obligatoirement par écrit (lettre ou mail)**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire Pilote et du Co-pilote
- Licence du Pilote et du Co-pilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.

**Les chèques seront déposés en banque le lundi 16 novembre 2020**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance situé dans la rue du Paquet et sur la D936 du n° 20 au n° 1 de la rue du 11 novembre à Airaines.

Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et un véhicule léger) seront autorisés dans le parc D'assistance. Ils seront identifiés par un autocollant obligatoirement collé sur le pare-brise.

Chaque concurrent est responsable de son équipe d'accompagnement et d'assistance.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur le parc d'assistance. Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, tâches de gras et autres !

Interdiction de faire des trous pour fixer les abris ou un traçage pour réservation d'emplacement au sol.

**PARC A PLATEAUX OBLIGATOIRE** : L'Organisateur met à la disposition de chaque équipage un parc à plateaux où chaque plateau sera stationné (*plan en annexe dans le road book*). L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur le parc réservé aux plateaux.

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA.

### 4.8 GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution de 200€ en **chèque**.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au PC du rallye. Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer dès le lundi suivant (par colissimo) à l'adresse suivante :

**LSAHF – 3 rue du moulin brûlé – 62100 CALAIS**

Dans le cas où le traceur n'est pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 40<sup>ème</sup> Rallye de Picardie représente un parcours de 75,500 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 40,000 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3	CROQUOISON	6,800 Kms	x 2	soit 13,600 Kms
ES 2 / 4	DROMESNIL	13,200 kms	X 2	Soit 26,400 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu :

ES 1 / 3	CROQUISON	Samedi 7 Novembre 2020 de 9h00 à 18h00
ES 2 / 4	DROMESNIL	et Samedi 14 Novembre 2020 de 9h00 à 17h00

Le nombre maximum de passage autorisé sera de **3**.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Chef de poste : Chasuble orange
- Directeur d'Epreuve : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanche
- Média : Chasuble verte
- Commissaire de route : Combinaison ou chasuble orange
- Chargés des Relations Avec les Concurrents : Chasuble rouge

### 7.3.5P : CONTROLES HORAIRES

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

***Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.***

### 7.5.17P : INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

#### 7.5.17.2 GEOLOCALISATION

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** », ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'**aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

**Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de passage de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.**

#### 7.5.18.4P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

**03.21.81.47.19**

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

**Au regard de la situation économique actuelle, l'ASA de Picardie a opté, cette année, pour :**

- **la suppression de la remise des prix**
- **l'application d'une remise de 25 € sur le prix initial de l'engagement qui était de 300€.**

**L'ensemble des équipages bénéficiera ainsi d'un geste économique.**

Il sera distribué les coupes suivantes :

- Une coupe aux 3 premiers du scratch
- Au premier de chaque classe
- Une coupe récompensera un commissaire sur chaque ES

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

### **Précisions :**

- Les groupes A et FA, ainsi que les groupes N et FN sont confondus.
- Les Classes A7S, FA7S, A7K, FA7K, S2000 sont confondus
- Les Classes A6K, FA6K sont confondus
- Les Classes A5K, FA5K sont confondus
- Les Classes N2, FN2, N2 série sont confondus
- Les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1er pilote sur le bulletin d'engagement (article 9.6 du Règlement standard des rallyes).